

# RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



crédit photo : freepik



Aigrefeuille-sur-Maine • Boussay • Château-Thébaud • Clisson • Gétigné • Gorges • Haute-Goulaine  
La Haye-Fouassière • La Planche • Maisdon-sur-Sèvre • Monnières • Remouillé • Saint-Fiacre-sur-Maine  
Saint-Hilaire-de-Clisson • Saint-Lumine-de-Clisson • Vieillevigne

# SOMMAIRE

**Préambule** p 2

**Le projet de territoire** p 4

**Lutte contre le changement climatique** p 5

Plan Climat Air Energie Territorial \_\_\_\_\_ p 6

Transports et mobilité \_\_\_\_\_ p 8

Patrimoine public \_\_\_\_\_ p 13

Développement économique \_\_\_\_\_ p 15

**Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent** p 16

Cycle de l'eau \_\_\_\_\_ p 17

Patrimoine publique \_\_\_\_\_ p 22

Urbanisme et Habitat \_\_\_\_\_ p 23

**Epanouissement de tous les êtres humains** p 24

Transports et mobilités \_\_\_\_\_ p 25

Tourisme \_\_\_\_\_ p 26

Urbanisme et Habitat \_\_\_\_\_ p 27

**Cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations** p 30

Transports et mobilités \_\_\_\_\_ p 31

Urbanisme et Habitat \_\_\_\_\_ p 33

**Transition vers une économie circulaire** p 34

Gestion des déchets \_\_\_\_\_ p 35

**Les actions et le fonctionnement internes à la collectivité** p 41

Transports et mobilités \_\_\_\_\_ p 42

Eco-exemplarité \_\_\_\_\_ p 45

Plan de sobriété \_\_\_\_\_ p 46

Dématérialisations \_\_\_\_\_ p 47

Ressources humaines de la collectivité \_\_\_\_\_ p 50

# Préambule

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport a pour objectif de présenter

- Les politiques publiques
- Les actions internes à la collectivité

menées sur le territoire **au regard des 5 finalités du développement durable** :



**La lutte contre le changement climatique**



**La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent**



**L'épanouissement de tous les êtres humains**



**La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**



**La transition vers une économie circulaire**

## Présentation du territoire :

La Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo est issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des Communautés de communes de Sèvre, Maine et Goulaine et de la Vallée de Clisson.

Composée de 16 communes, elle compte 56 924 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et s'étend sur 30 954 hectares.

## Le projet de territoire :

- ⇒ Le projet de territoire, présenté aux élus du territoire en septembre 2022, marque la volonté forte de l'Agglo de s'inscrire comme un territoire innovant qui se distingue par ses initiatives environnementales.



# Le projet de territoire

Fruit de plusieurs mois de travail, de concertations, d'échanges, le Projet de territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo entre en actions en 2022.

En abordant toutes les thématiques qui touchent au développement du territoire et à la vie quotidienne des habitants, ce document guidera les actions et les projets de la collectivité pour les 5 à 10 prochaines années.

Centré autour d'un axe relatif au développement durable, ce projet de territoire est structuré autour de 6 enjeux :

- **Environnement** : Devenir un territoire innovant qui se distingue par ses initiatives environnementales
- **Habitat** : Développer une offre immobilière accessible à tous et orientée vers l'économie d'espace
- **Économie** : Piloter une transition économique qui assure une poursuite du développement du territoire et permette d'offrir une grande diversité d'emplois
- **Solidarité** : Offrir aux habitants un maillage performant de services pour les plus jeunes comme pour les plus âgés
- **Équipements** : Développer une politique ambitieuse autour des équipements sportifs et culturels
- **Identité** : Un territoire au cadre de vie privilégié et à l'identité affirmée, construite autour du patrimoine et du vignoble

Le Projet de territoire vise à poursuivre le développement du territoire et de son cadre de vie en proposant une vision et un socle de référence dans lequel chaque membre du bloc local pourra s'impliquer.



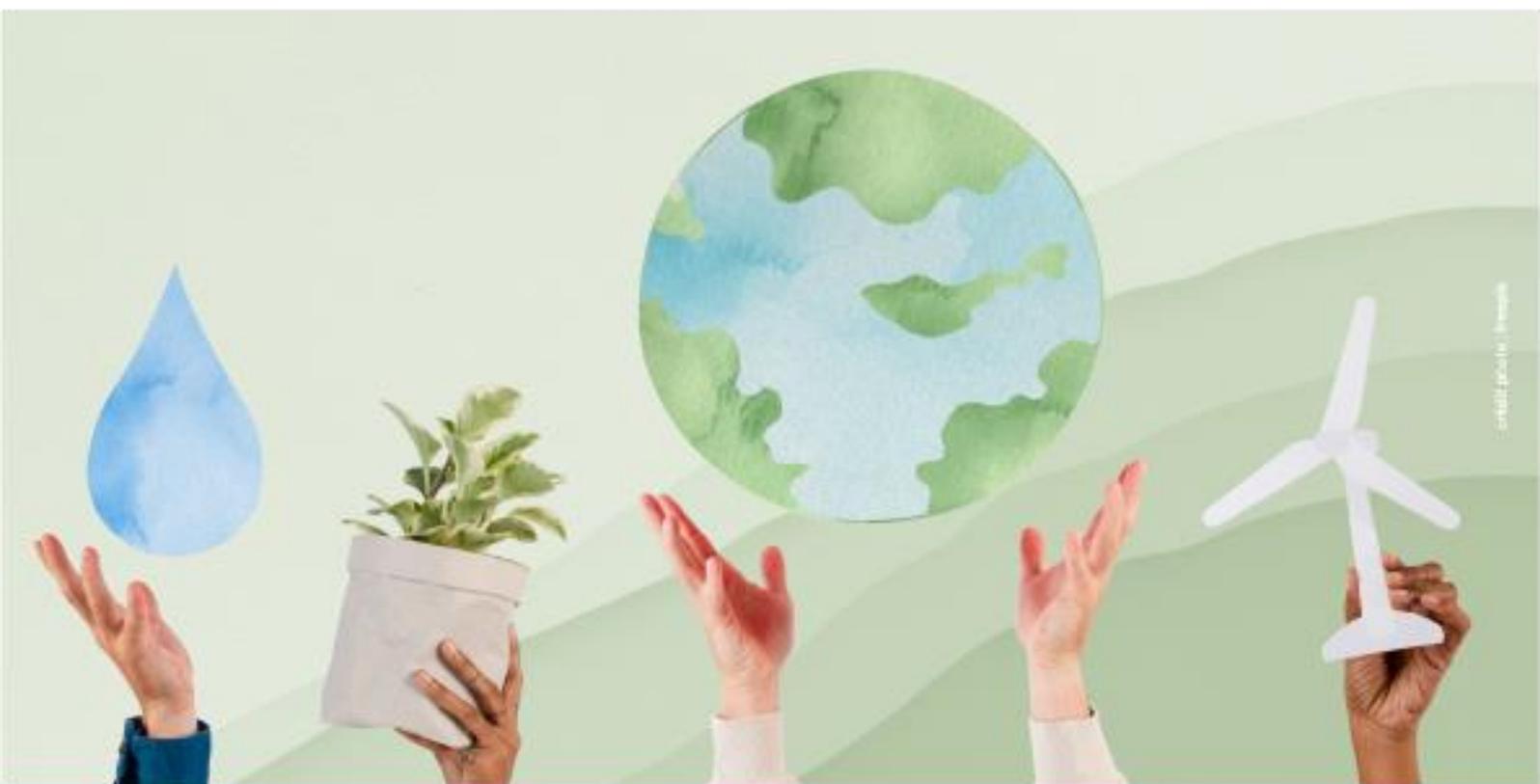
# LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plan Climat Air Énergie Territorial

Transports & mobilités

Patrimoine public

Développement économique





## PCAET

Le PCAET, outil de planification fédérateur de l'ensemble des problématiques Climat Air Energie, a été approuvé en Conseil Communautaire en mai 2021.

Il s'échelonne jusqu'en 2027 autour d'un plan d'actions comprenant :

**7** axes

**23** objectifs

**64** actions

### Plan Climat Air Énergie Territorial de Clisson Sèvre et Maine Agglo :

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017.

Un PCAET est un outil d'animation du territoire qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il intègre également les enjeux de qualité de l'air.

Il s'appuie sur un diagnostic complet du territoire, dont découlent une stratégie et un plan d'actions, fruit d'un travail de co-construction avec les acteurs du territoire.

Les 7 axes retenus sont :

- 1) Mobiliser et sensibiliser les acteurs du territoire
- 2) Engager l'intercommunalité et les communes dans une démarche d'exemplarité
- 3) Se déplacer sobrement sur le territoire
- 4) Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- 5) Développer et soutenir une économie locale et durable
- 6) Développer le potentiel énergétique renouvelable
- 7) Atténuer la vulnérabilité et s'adapter au changement climatique

Une chargée de mission suit la mise en œuvre de ce plan, en transversalité avec tous les services de l'Agglo concernés.

Contribution aux finalités :





L'Espace conseil énergie de l'Agglo, des conseils gratuits, neutres et indépendants sur la rénovation énergétique à destination des habitants et du petit tertiaire.

En 2022 :

# 650

conseils  
téléphoniques

# 102

rendez-vous  
personnalisés

### Espace conseil énergie :

En 2022, Clisson Sèvre Maine Agglo a lancé un programme d'accompagnement à la rénovation énergétique des habitations et du petit tertiaire, en co-financement avec la Région Pays de la Loire.

Ce dispositif met à disposition des habitants des conseillers neutres et indépendants pour les guider dans leurs choix de travaux pour la rénovation énergétique de leur logement. Totalement gratuit pour les habitants, ceux-ci peuvent bénéficier de renseignements par téléphone, puis, si nécessaire, bénéficier d'un rendez-vous d'une heure avec un conseiller pour détailler leurs projet, leurs choix techniques, leurs devis, etc..

En 2022, 650 appels téléphoniques et 102 rendez-vous personnalisés ont ainsi été proposés aux habitants. Par rapport à l'ancien dispositif de 2021, c'est un doublement des appels et une progression de 35% des rendez-vous.

L'espace conseil énergie propose un programme d'animations autour de la rénovation énergétique des habitations, sur différentes communes de l'Agglo.

En 2022, les habitants ont ainsi pu bénéficier de :

- 2 webinaires (les aides financières, la priorisation des travaux)
- 2 ateliers thématiques (les modes de chauffage, l'isolation)
- 3 balades thermiques (Maisdon-sur-Sèvre, Vieillevigne, Gétigné)

Ce dispositif est également disponible pour les entreprises du petit tertiaire (moins de 1000m<sup>2</sup>, tout ce qui n'est pas usine de fabrication ni agriculture). Il propose des conseils gratuits, neutres et indépendants, ainsi que des animations.

Contribution aux finalités :





## Transports et mobilités

En 2020, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), Clisson Sèvre et Maine Agglo a adopté son Plan Global de Déplacements (PGD). Ce programme constitue l'unique document stratégique de planification des déplacements tous modes à l'échelle du territoire.

**4** orientations

**9** objectifs

**26** actions

### Plan global de déplacement :

Partant de cette stratégie volontaire, 4 orientations ont été déterminées, déclinées à travers 9 objectifs et 26 actions pour structurer la politique Mobilité de la Communauté d'Agglomération :

1. Donner leur place aux modes actifs dans les mobilités du quotidien
  - Porter et renforcer la politique en faveur des modes actifs
  - Définir une politique partagée sur l'aménagement de la voirie et des espaces publics
2. Mailler le territoire dans une logique d'alternative à la voiture individuelle
  - Faire évoluer l'offre de transports collectifs
  - Réinterroger les fonctions du réseau routier
3. Accompagner les habitants dans leur(s) mobilité(s)
  - Elaborer un plan de communication
  - Mobiliser des relais pour accompagner la mobilité des habitants
  - Se servir des outils numériques pour informer et faire évoluer les pratiques
4. Structurer la gouvernance de la politique de mobilité
  - Se donner les moyens de suivre, animer et mettre en œuvre le PGD
  - Animer la politique de mobilité du territoire auprès des différents acteurs.

Un conseiller en mobilité assure la mise en œuvre de ce plan.

Contribution aux finalités :





## Transports et mobilités

Le Vélo sur le territoire c'est :

**405** km

De sentiers à vocation cyclable

**231** km

De voies déjà praticables

**70** km

de voies à réaménager

**33** km

de voies cyclables à créer

### Schéma Vélo Communautaire :

En parallèle du Plan Global de Déplacement, Clisson Sèvre et Maine Agglo a réalisé un Schéma Vélo communautaire, travail collaboratif avec les 16 communes, qui prévoit **une cohérence et la continuité des itinéraires sur l'ensemble du territoire.**

Il s'appuie sur une étude de faisabilité réalisée en 2020, qui fournit des préconisations techniques sur les aménagements et des estimations de coûts de travaux.

Le Schéma Vélo s'inscrit sur le long terme, les travaux ont débuté en 2018 et devraient se terminer en 2028.

La programmation budgétaire du Schéma vélo a été adoptée mi 2021 en Conseil Communautaire.

D'ici 2024, le soutien financier de la Communauté d'Agglomération envers les communes représente un investissement de 5,38 millions €. Les travaux sont également rendus possibles par le soutien financier de l'État, de la Région Pays de la Loire et du Département Loire-Atlantique.

Contribution aux finalités :





La location longue  
durée de VAE sur  
le  
territoire c'est :

**80** VAE

« standards » tout  
équipés

**4** durées

de location au  
choix : de 1 à 12  
mois.

### La location de Vélos à Assistance Électrique (VAE)

À partir du 5 octobre 2022, Clisson Sèvre et Maine Agglo propose un nouveau service de location longue durée de VAE. À ce titre l'Agglo bénéficie du soutien du Département de Loire-Atlantique via le service Vélila.

Ce service de location longue durée de VAE s'inscrit dans le cadre du Plan Global de Déplacements de Clisson Sèvre et Maine Agglo et permet de proposer une alternative à la voiture individuelle. Il permet également de compléter « l'écosystème vélo » du territoire, en complément des aménagements cyclables inscrits au Schéma Vélo et des abris vélos sécurisés.

Les conditions d'accès : Être majeur et résider dans une des 16 communes de l'Agglo.

Les tarifs pleins appliqués pour la location de VAE Vélila sont les suivants :

- 1 mois : 35 €
- 3 mois : 84 €
- 6 mois : 150 €
- 12 mois : 250 €

Une tarification sociale permet aux publics en difficulté de bénéficier du service à ½ tarif : demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants, jeunes inscrits en Mission locale, seniors bénéficiaires de l'ASPA.

Les 80 vélos ont été loués dès le 1<sup>er</sup> mois.

Des VAE cargos viendront compléter la flotte en 2023 et permettront de couvrir différents usages de mobilité active.

Contribution aux finalités :





## Transports et mobilités

### Une étude de transports collectifs sur le territoire

**18** mois d'étude

### L'expérimentation d'une navette électrique

#### Étude de préfiguration de lignes régulières de transport collectifs :

Dans le domaine des transports collectifs, le Plan Global de Déplacement prévoit un programme ambitieux avec notamment une action visant à mailler le territoire dans une logique d'alternatives à la voiture individuelle

- En faisant évoluer l'offre de transports collectifs
- En réinterrogeant les fonctions du réseau routier (en intégrant les nouveaux projets routiers et leurs conséquences sur l'organisation des déplacements).

Une étude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs a été lancée mi 2022 pour une durée totale de 18 mois, et devra permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Définir la consistance du réseau de transport public de Clisson Sèvre et Maine Agglo afin que celui-ci puisse répondre aux enjeux de développement d'une mobilité alternative sur l'ensemble du territoire ;
- Définir précisément les coûts d'exploitation et recettes commerciales du réseau ainsi que les investissements nécessaires, afin que la collectivité puisse élaborer, au sein de son budget annexe Transports, le plan de financement de ce nouveau service à la population.

Plus généralement, cette étude doit permettre d'orienter les choix opérationnels et stratégiques de la collectivité pour aboutir à la création du réseau de transport public.

L'expérimentation d'une navette électrique sur le pôle clissonnais fait partie de cette étude.

Contribution aux finalités :





## Transports et mobilités

Expérimentation sur  
6 semaines du  
7 novembre au 16  
décembre 2022 :

# 10

aller-retours par  
jour:

# 9

points d'arrêts

desservis

# 82

voyageurs par jour

### Expérimentation d'une navette électrique Gare de Clisson – Gétigné:

Dans le cadre de son Plan Global de Déplacements, Clisson Sèvre et Maine Agglo souhaite faire de l'intermodalité et des transports collectifs des priorités de sa politique Mobilité.

De ce fait, elle expérimente un nouveau mode de transports pour faciliter l'usage du train pour les trajets du quotidien des habitants et des actifs du territoire, avec la mise en place d'une navette 100 % électrique et gratuite qui assure la liaison entre la gare de Clisson, le centre-ville de Clisson et plusieurs Parcs d'Activités de Gétigné.

L'objectif est de permettre à tous ceux qui arrivent à la gare de Clisson de bénéficier d'un mode de transport rapide et écologique pour réaliser les derniers kilomètres qui les séparent de leur lieu de travail.

Fonctionnant dans les deux sens, cette navette vise également à faciliter l'accès à la gare pour les habitants de l'Agglo et permettre par la même occasion de désengorger le parking où il devient de plus en plus difficile de stationner.

La grille horaire a été élaborée de façon à permettre les correspondances en TER et le Tram-train vers Nantes, Montaigu et Cholet. Adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite, la navette compte 25 places et desservira 9 points d'arrêts entre 5h30 et 10h30, et 16h et 21h.

Sur les 6 semaines d'expérimentation ce sont 82 voyageurs qui ont utilisés la navette chaque jour, et une enquête à bord a permis de cerner les usages et les besoins des voyageurs.

Contribution aux finalités :





## Patrimoine public

### Chauffage par pompe à chaleur et géothermie

**114** panneaux

photovoltaïques ayant produit

**21 MWh**

depuis leur mise en service le 8 juin 2022

### Suivi du nouveau siège communautaire :

Lors de la construction de son nouveau siège, Clisson Sèvre et Maine Agglo a souhaité s'engager dans une démarche de qualité environnementale, notamment au niveau de la gestion de l'énergie, grâce à :

- Une conception bioclimatique
- Une isolation par l'extérieur
- Une supervision
- Le recours aux énergies renouvelables, via un chauffage par géothermie (120m de profondeur) et pompe à chaleur, et la production d'électricité via 114 panneaux photovoltaïques sur le toit.

Le bâtiment a été mis en service fin mars 2022.

Les panneaux photovoltaïques sur toiture ont produit 21 MWh depuis juin 2022, très majoritairement autoconsommés, le surplus étant revendu sur le réseau.

Contribution aux finalités :





## Patrimoine public

### Important audit technique de la piscine Aquaval Sèvre

Des propositions d'amélioration pour diminuer les consommations énergétiques et les consommations d'eau.

### Diagnostic complet de réhabilitation de la piscine AQUAVAL SEVRE

Une mission d'étude de type AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) a été confiée à un bureau d'étude dans le cadre d'un diagnostic pour la réhabilitation de la piscine AQUAVAL SEVRE. Cette mission a pour objet de réaliser un audit technique pour établir un état des lieux de vétusté de l'équipement dans sa globalité et de proposer une programmation des travaux à réaliser dans les années à venir.

Hormis les travaux de mise aux normes obligatoires et les travaux de remise en état de la structure, de nombreuses actions sont proposées afin d'améliorer les performances énergétiques de l'équipement, afin d'agir sur les consommations d'énergie mais également sur les consommations d'eau.

Le choix de requalification, la planification des travaux ainsi que les budgets associés seront débattus dans le cadre de la préparation budgétaire 2023.

Contribution aux finalités :





## Développement économique

### 3 animations lors de la semaine des transitions autour de la transition écologique

#### Semaine des transitions à l'Alter Eco

L'Alter Eco est un lieu ressource, vivant et fédérateur dédié aux acteurs économiques de Clisson Sèvre et Maine Agglomération. Sa vocation : proposer une offre de services complète pour faciliter les projets, impulser les innovations et permettre aux entreprises de renforcer leur attractivité.

80% des entreprises du territoire considèrent que les transitions écologiques, managériales et digitales sont des chantiers prioritaires. Pour répondre à cette attente, dans le cadre de son ouverture, l'Alter Eco a proposé durant une semaine des animations sur tous ces sujets : « la semaine des transitions » :

- Transitions écologiques : les solutions pour agir (23 participants)
- La décarbonation des entreprises : pourquoi et comment s'y mettre maintenant (12 participants)
- Faites basculer votre entreprise dans les transitions avec la Fresque du climat (12 participants)

Contribution aux finalités :





# PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES, AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT

Cycle de l'eau

Patrimoine public

Urbanisme et habitat



# PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

## Le cycle de l'eau



La gestion de l'eau  
sur le territoire c'est :

En assainissement  
collectif :

**435** km

De réseau

**32** stations

D'épuration

En eaux pluviales :

**288** km

De réseau estimé

**90** bassins de  
rétention

### Prise de compétence à l'Agglo

Dans le cadre de la loi NOTRe prévoyant le transfert obligatoire de la compétence « eau » vers les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020, l'Agglo a pris la compétence eau et assainissement, qui regroupe :

- l'eau potable,
- l'assainissement collectif,
- l'assainissement non collectif,
- la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Depuis 2020, le service se structure pour répondre aux objectifs suivants :

- Mieux connaître et entretenir le patrimoine transféré des communes à l'agglo (ouvrages, canalisations...).
- Mettre en place et structurer une gestion patrimoniale efficiente
- Préserver le milieu naturel en limitant le nombre de débordements via la réhabilitation de conduites, la suppression des réseaux recueillant à la fois les eaux usées et les eaux pluviales, la suppression des branchements non conformes chez les particuliers
- Réviser ou mettre en place des zonages d'assainissement et d'eau pluviale cohérents avec les PLU des communes, et contribuer à la définition d'une stratégie communautaire d'aménagement du territoire

La poursuite de cette structuration va passer par le lancement en 2023 d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales urbaines à l'échelle de l'Agglo.

Contribution aux finalités :



# PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

## Le cycle de l'eau



La compétence eau potable c'est :

- ✓ La production d'eau potable
- ✓ Le transport de l'eau potable jusqu'à son lieu de stockage
- ✓ La distribution aux usagers

La gestion de l'eau potable à l'échelle du territoire c'est :

**780** km  
de réseau de  
distribution  
**24 300**  
abonnés

### La prise de compétence eau potable

Dans le cadre de la loi NOTRe, les élus du Conseil Communautaire ont pris la décision de placer Clisson Sèvre et Maine Agglo au cœur de la gestion du service eau potable. C'est ainsi que la compétence « distribution d'eau potable » a été restituée au 1er juillet 2022 à l'agglomération, la production et le transport étant toujours délégués au Syndicat d'alimentation en eau potable de Vignoble-Grandlieu, permettant de préserver la solidarité des territoires et la sécurisation de l'alimentation en eau potable

Ainsi en 2022, le Conseil Communautaire a voté des tarifs d'eau potable pour les abonnés du territoire, permettant d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble des communes de l'agglomération (égalité de traitement). Le tarif voté par les élus de l'agglomération est cohérent par rapport au projet de territoire et s'inscrit entièrement dans la démarche du PCAET (tarif incitatif à la réduction des consommations, croissant en fonction du volume consommé mais plus faible pour les abonnés domestiques qu'auparavant)

Le service se structure pour répondre aux objectifs suivants :

- Mieux connaître et entretenir le patrimoine transféré ;
- Mettre en place une gestion patrimoniale efficiente, incluant une stratégie de réduction des fuites ;
- Lancer une étude diagnostic et schéma directeur à l'échelle de l'agglomération, dont l'objectif sera de définir une programmation des investissements pour les prochaines années ;
- Réfléchir à une approche fondée sur la gestion des risques pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau distribuée jusqu'au robinet des consommateurs.

Une chargée de mission eau potable a été recrutée pour accompagner cette prise de compétence.

Contribution aux finalités :





### La nouvelle station d'épuration de Remouillé c'est:

un doublement de la  
capacité de  
traitement pour  
absorber :

**75 000 m<sup>3</sup>/ an**  
arrivant à la station

**dont 45 700 m<sup>3</sup>**  
**/an facturés aux 567**  
**abonnés**

### Travaux sur stations d'épuration :

Les rénovations des stations d'épuration visent à :

- Entretenir le patrimoine vieillissant de certains ouvrages
- Protéger le milieu naturel en limitant les débordements dans les cours d'eau.
- Mieux traiter la pollution issue des stations d'épuration en rénovant les filières de traitement des eaux usées par des filières ayant de meilleures performances et de meilleurs rendements.

### Renouvellement de la station de Remouillé :

Une nouvelle station d'épuration a été construite pour répondre aux besoins actuels et futurs des habitants de la commune et remplacer la station existante qui ne répondait plus aux normes de rejet des eaux traitées.

Datant de plusieurs dizaines d'année, elle ne garantissait plus le rejet d'une eau de qualité dans le milieu naturel. Cet équipement arrivait également à saturation face à l'augmentation de la population et du volume d'eau à traiter.

La reconstruction a permis de prendre en compte l'augmentation de population de la commune à l'horizon 2035. La capacité de la station est passée de 1 500 à 1 800 équivalent- habitants.

Tous ces travaux ont été réalisés en assurant la continuité de service (ancienne station d'épuration en exploitation).

Contribution aux finalités :





**La nouvelle station  
d'épuration de Haute  
Goulaine c'est :**

**Une amélioration des  
performances de  
traitement et de  
rejet au milieu  
naturel**

### Travaux sur stations d'épuration

#### Renouvellement de la station du Plessis Renard à Haute-Goulaine:

La station du Plessis Renard à Haute Goulaine, qui n'assurait plus correctement sa fonction épuration et qui rejette ses eaux traitées dans les marais de Haute Goulaine, classés Natura 2000, a été entièrement reconstruite, pour une capacité de 40 équivalents-habitants.

Cette station située dans un environnement protégé possède désormais un traitement plus performant qui modifie significativement son impact environnemental :

- Un traitement par filtres plantés de roseaux qui améliore la qualité du rejet en milieu naturel
- Zéro déversement sur cette nouvelle station.

Les travaux ont été réalisés en assurant la continuité de service (site en exploitation).

L'essentiel des eaux usées des habitants de Haute Goulaine est traité par les stations de Basse Goulaine et de la Haye Fouassière.

Contribution aux finalités :



# PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

## Le cycle de l'eau



**Diminution des rejets  
d'eaux usées au  
milieu naturel**

**Protection &  
préservation de la  
ressource en eau**

### Travaux sur réseau des eaux pluviales

#### Mise en séparatif à Clisson du quartier Fief des Pommiers – Phase Sud-Est :

Des travaux se sont déroulés dans le quartier pour séparer les réseaux d'eaux usées et l'eau pluviale et renouveler le réseau d'eau potable.

58 % des eaux arrivant à la station d'épuration de Clisson-Gorges sont en effet des eaux de pluie qui n'ont pas besoin d'être traitées avant de retourner à la nature.

Avec 162 habitations desservies, le quartier du Fief des Pommiers à Clisson est l'un des plus impactant sur la station de Clisson-Gorges. L'objectif de ces travaux est donc d'éviter le traitement d'eaux pluviales à la station et de limiter la saturation du réseau en cas de fortes pluies.

En parallèle, le réseau d'eau potable ayant cassé à plusieurs reprises est renouvelé, limitant ainsi les fuites sur le réseau.

Contribution aux finalités :





**Stockage des eaux pluviales à la parcelle pour les nouvelles constructions de l'Agglo**

**Utilisation de l'eau de pluie dans les chasses d'eau des sanitaires, couvrant 70% de nos besoins.**

### Gestion des eaux pluviales sur le patrimoine bâti intercommunal :

- **Noues de stockage :**

Les deux nouvelles constructions (siège et équipement aquatique) sont dotées de noues de stockage des eaux pluviales : ces « réservoirs » à la parcelle sont créées pour réguler les débits de rejet au milieu naturel en cas de forte pluie en créant des stockages.

- **Récupération des eaux de pluie :**

Le siège communautaire et l'Alter éco sont équipés de cuves pour la récupération des eaux de pluie. Cette eau est utilisée pour alimenter les chasses d'eau des sanitaires. Le dispositif de comptage en place remonte 148 m<sup>3</sup> utilisés depuis la mise en service des bâtiments en mars, soit une couverture de 70% de nos besoins.

Des disconnecteurs permettent de séparer le réseau d'eau pluviales du réseau d'eau potable alimentant ces chasses d'eau.

**Contribution aux finalités :**





### **Révision du Schéma de cohérence territorial (SCOT) pour répondre notamment aux prochains défis de sobriété foncière imposés par la législation, le ZAN «zéro artificialisation nette »**

#### **Révision du schéma de cohérence territorial (SCOT) :**

Le syndicat mixte du pays du vignoble nantais a décidé en 2020 la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme et de planification. Il définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le moyen - long terme (15-20 ans) une orientation d'aménagement et de développement d'un territoire, qu'il décline en objectifs d'aménagement. Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement et de déplacement des personnes...

Cette nouvelle révision vise à répondre à des besoins d'actualisation juridique (loi ELAN, ordonnances du 17 juin 2020 notamment) et à ajuster le projet au regard des nouveaux défis qui se posent au territoire, notamment en termes de sobriété foncière.

En 2022, la collectivité :

- A organisé une demi-journée d'information et de sensibilisation des élus aux enjeux de la mise en œuvre du ZAN « zéro artificialisation nette », avec L'AURAN.
- A participé à l'élaboration du diagnostic du territoire et du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT, grâce aux réunions du comité de pilotage (élus) et aux ateliers thématiques ouverts aux contributeurs (élus et services).
- A engagé une réflexion permettant d'atteindre l'objectif ZAN dans le cadre de ses projets de développement (notamment de parcs d'activité).

Contribution aux finalités :



# ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



Transports et mobilités

Tourisme

Urbanisme et habitat



# ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

## Transports et mobilités



# 12 km

**d'itinéraires cyclables déjà aménagés**

### Aménagements cyclables engagés en 2022

Les aménagements cyclables constituent un réseau cyclable intercommunal et facilitent les déplacements entre communes voisines, pour favoriser une utilisation du vélo au quotidien, notamment pour les trajets domicile-travail et vers les pôles de centralité : gares, établissements scolaires, parcs d'activité, centres -villes et commerces.

Dans le cadre de son Schéma Vélo communautaire, Clisson Sèvre et Maine Agglo consacre un budget dédié à l'aménagement d'itinéraires cyclables, à hauteur d'environ 900 000 € par an à partir de 2022 (soit près de 16 €/hab./an).

Près de 12 km d'itinéraires cyclables ont été aménagés sur le territoire depuis le début des travaux en 2020, soit 4 km sur 2022.

Les itinéraires cyclables réalisés au titre de l'année 2022 :

- À Aigrefeuille-sur-Maine, une piste cyclable dans le Parc d'Activités du Haut-Coin
- À Château-Thébaud, une voie cyclable Route de Caffino
- À Gétigné, une piste cyclable le long de la RD149
- À La Haye-Fouassière, une voie cyclable Allée des chênes de la Gare
- À Maisdon-sur-Sèvre, une voie cyclable Rue des Garennes.

Contribution aux finalités :





- ✓ **1 sentier GRP (Grande Randonnée de Pays)**
- ✓ **26 boucles pédestres**
- ✓ **Entretenus annuellement**
- ✓ **Très bon niveau qualitatif**

### Sentiers pédestres

Clisson Sèvre et Maine Agglo a pour objectif la préservation et la sauvegarde du réseau de sentiers pédestres inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

L'Agglomération dispose d'un réseau de sentiers pédestres d'environ **300 kilomètres** composé :

- d'un **sentier linéaire de Grande Randonnée de Pays (GRP)** qui longe les rivières de la Sèvre nantaise et de la Maine
- de **26 boucles pédestres** de 5 à 20 Km, dont une créée cette année, qui valorise les plus beaux tronçons des sentiers de 4 communes (Aigrefeuille sur Maine, Château Thébaud, Maisdon sur Sèvre et Saint Lumine de Clisson)

L'Agglomération se place dans une démarche raisonnée de développement du réseau de sentiers, en privilégiant la qualité à la quantité. Ainsi la moitié des sentiers sont classés en 1<sup>er</sup> niveau de qualité, c'est-à-dire avec moins de 25% de cheminement sur goudron.

Ces sentiers font l'objet d'un entretien et d'un balisage annuel garantissant ainsi à la population le meilleur confort et la meilleure sécurité possible.

L'**entretien manuel** de ces sentiers pédestres est confié à **des chantiers d'insertion**. Cela représente environ 43 kilomètres de chemins entretenus ainsi chaque année. Le reste des sentiers fait l'objet d'un entretien mécanique.

Contribution aux finalités :



# ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

## Urbanisme et Habitat



Approuvé en 2021, le **premier Programme Local de l'Habitat (PLH)** de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage sur la mise en œuvre d'une **politique de l'habitat ambitieuse**, avec la production de logements pour répondre à la croissance démographique.

### Programme Local de l'Habitat

Ce Programme Local de l'habitat se décline en 5 grandes orientations :

- Anticiper le développement du territoire
- Produire une offre nouvelle
- Conforter la qualité de l'habitat existant
- Mieux accompagner les différents publics
- Suivre et animer le PLH

Les chiffres clés des **objectifs** du PLH :

- une croissance annuelle de **+1,2 %** entre 2021 et 2027 (durée du PLH), soit 60 889 habitants au 1er janvier 2026
- une production de **2 474 logements sur les 6 ans** du PLH, soit 412 logements par an
- au moins **449 logements locatifs sociaux** sur les 6 ans du PLH, soit 75 logements par an
- au moins **15 logements privés conventionnés ANAH** sur les 6 ans du PLH
- au moins **299 logements en accession à prix maîtrisé** (Prêt Social Location Accession PSLA, Bail Réel Solidaire BRS et terrains à bâtir communaux)

Une chargée de mission anime ce programme.

Contribution aux finalités :



# ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

## Urbanisme et Habitat



### Les actions du PLH mises en œuvre en 2022 portent sur :

**La mise en place d'un PIG précarité énergétique et maintien à domicile pour la réhabilitation de 160 logements**

**La réalisation d'une étude sur les besoins en logements des jeunes actifs du territoire**

### Programme Local de l'Habitat

#### En 2022, la collectivité :

- A mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) 'précarité énergétique' et 'maintien à domicile' articulé avec le lancement dans le même temps de l'Espace Conseil énergie. Ce programme en partie financé par l'ANAH, vise la réhabilitation de 160 logements lors des deux prochaines années (de juillet 2022 à juillet 2024) : 100 logements pour la rénovation énergétique et 60 logements pour le maintien à domicile des propriétaires. Pour la réalisation de ce programme, la collectivité a signé en 2022 une convention avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique délégataire des aides de l'ANAH sur le territoire.
- A réalisé avec l'URHAJ une étude sur les besoins en logements des jeunes actifs dont les préconisations, notamment la volonté de construire un foyer de jeunes travailleurs sur le territoire, seront mise en œuvre à partir de 2023.

Contribution aux finalités :



# ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

## Urbanisme et Habitat



### Les actions du PLH mises en œuvre en 2022 portent sur :

**La rédaction du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs**

**L'approbation du règlement d'aides à la production de logements sociaux**

### Programme Local de l'Habitat

#### En 2022, la collectivité :

- A rédigé et approuvé son Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID), qui vise à mettre en place un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social, assurer une gestion partagée des demandes de logement social et satisfaire le droit à l'information des demandeurs. La collectivité a également organisé au mois de février sa 1<sup>ère</sup> conférence intercommunale du logement (CIL) co-présidée par le Préfet de Loire-Atlantique. Ces deux dispositifs doivent permettre de mieux accompagner les différents publics (notamment les jeunes, familles monoparentales, ménages modestes...) dans la satisfaction de leurs besoins en logements.
- A rédigé et approuvé un règlement d'aides à la production de logements sociaux qui définit les critères et les modalités d'octroi des aides de l'agglomération à la production de logements sociaux. Ces aides à destination principalement des bailleurs sociaux et des collectivités locales va aider, dès 2023, les communes à atteindre leurs objectifs de production de logements sociaux fixés par le PLH.

Contribution aux finalités :



# COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS



Transports et mobilités

Urbanisme et habitat





# 53

établissements  
desservis

# 5717

élèves utilisant les  
transports

### Transports scolaires

Un service complet de transports scolaires est organisé sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, depuis les communes de résidence des élèves vers leur établissement scolaire (primaires, collèges et lycées). Le nombre d'usagers est relativement stable par rapport à l'année scolaire 2021/2022.

Pour l'année scolaire 2022-2023 :

- **4 660 élèves** de Clisson Sèvre et Maine Agglo sont inscrits aux transports scolaires, dont 16,6 % sont des élèves primaires, 55,7 % sont des collégiens et 27,6 % sont des lycéens ;
- **1 057 élèves** des territoires voisins bénéficient également de transports scolaires à destination des établissements scolaires (collèges et lycées) du territoire communautaire ;

Concernant les établissements scolaires desservis :

- **31 écoles** primaires (publiques et privées) ;
- **15 collèges** (publics et privés), dont 7 sur le territoire communautaire ;
- **7 lycées** (publics et privés), dont 2 sur le territoire communautaire.
- **1 290 148 km** sont réalisés par ces services de transports scolaires sur l'année complète, le mode de calcul ayant changé par rapport à 2021.

Contribution aux finalités :





### Transport à la demande :

Compétence régionale déléguée à l'Agglo

#### Transport à la demande :

Un service de transport à la demande est mis en place depuis plusieurs années par la Région des Pays de la Loire, pour les habitants du territoire du Vignoble. Ouvert à tous les publics, il permet aux habitants de se rendre sur le lieu qu'ils souhaitent depuis leur domicile (ou tout autre point de montée). Ce service fonctionne, sur inscription et réservation préalables, les mardi et jeudi matin, et les mercredi et vendredi toute la journée, sur des créneaux fixes.

Les destinations sont possibles sur toutes les communes du territoire du Vignoble, sur toutes les communes limitrophes au territoire du Vignoble, ainsi que sur certains pôles de santé (tels que le Pôle médical Sud-Loire de Mauvoisins, et le Pôle hospitalier d'Ancenis).

Ce service est réinterrogé dans le cadre de l'étude de transports collectifs en cours.

Contribution aux finalités :





### Etude de revitalisation menée à l'échelle des 16 centralités du territoire

**5** communes:

Clisson  
Gétigné  
Gorges  
La Haye Fouassière  
Haute-Goulaine

Signent la convention ORT

### Petites Villes de Demain

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour **conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.**

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. **Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.** Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des **territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.**

Débutée en mai 2021, l'étude de revitalisation des 16 centralités du territoire s'est achevée en 2022 et a permis **d'identifier les communes ayant un intérêt à intégrer la convention de l'ORT** et ainsi bénéficier de ses effets.

La collectivité a donc signé en 2022 une convention cadre PVD valant ORT avec les communes de Clisson, Gétigné, Gorges, La Haye-Fouassière et Haute-Goulaine, **qui définit les périmètres d'intervention des centres-bourgs et les programmes d'actions à mettre en œuvre dans les prochaines années pour accélérer leurs transformations en répondant aux enjeux actuels et futurs du territoire.**

Contribution aux finalités :



# TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE



Gestion des déchets





## Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés

### Le PLPDMA c'est :

- **Des objectifs ambitieux de réduction des déchets**
- **Un plan d'actions détaillé établi pour 6 ans**
- **Des thématiques variées :**
  - **Gaspillage alimentaire**
  - **Biodéchets et déchets verts**
  - **Consommation responsable**
  - **Déchets des entreprises**
  - **Eco-exemplarité**

### Elaboration du PLPDMA de Clisson Sèvre et Maine Agglo : phase de diagnostic.

L'élaboration d'un **programme de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA) est obligatoire depuis la loi Grenelle II de 2012. Son contenu et son mode d'élaboration sont décrits dans le décret du 15 juin 2015 relatif aux PLPDMA.

Le service déchets de Clisson Sèvre Maine Agglo est engagé depuis de nombreuses années dans une **démarche volontaire de prévention des déchets**.

A la suite d'un 1er plan de prévention (2011-2016), le service déchets de l'agglomération a continué à développer ses actions de prévention sur son territoire (animations scolaires, compostage individuel, ateliers de sensibilisation, événements, etc.) jusqu'à aujourd'hui hors d'un cadre structuré.

Afin de se conformer au cadre légal en vigueur et avec pour priorité la prévention des déchets, le service déchets a décidé d'élaborer son PLPDMA pour la période 2024-2030 avec de nouveaux objectifs et de nouvelles actions.

⇒ Lors du dernier trimestre 2022, Clisson Sèvre et Maine a réalisé son diagnostic territorial, préalable indispensable à la construction du futur PLPDMA.

Contribution aux finalités :





## Concertation territoriale

**2** temps de  
concertation

**14** élus  
impliqués

**13**  
partenaires  
rencontrés

### Mise en place d'une stratégie de concertation

Pour répondre aux **enjeux environnementaux, financiers et techniques** auxquels la collectivité est confrontée, le service Déchets a souhaité mettre en place une stratégie de concertation pour impulser une démarche d'implication du territoire et renforcer la dynamique du changement.

Dans ce cadre, le service Déchets accompagné par Néorama, cabinet de conseil en concertation, a mené deux temps de concertation :

- Un **séminaire « élus »** afin de définir la démarche de concertation engagée.
- Une **rencontre partenariale** à destination des parties prenantes pour partager l'ambition du service et impulser une dynamique collaborative.

Ces premières étapes fondatrices ont été conduites à l'automne 2022. En fin d'année, le service consolide sa stratégie pour déployer de nouvelles actions dès le début de l'année 2023.

#### Les objectifs de la concertation :

- Créer des espaces de dialogue et d'écoute
- Déployer une démarche de concertation pérenne
- Contribuer à l'élaboration du PLPDMA et de son programme d'actions

Contribution aux finalités :





## Actions de prévention - Biodéchets

### Partenariat avec Compost In Situ permettant de :

- Faciliter le tri des biodéchets aux habitants.
- Réduire d'1/3 le poids de la poubelle d'ordures ménagères.
- Valoriser ces biodéchets en compost de qualité pour amender les terres agricoles locales.

**7** sites déployés

### Compostage collectif de biodéchets en points d'apport volontaire :

Depuis 2012, Clisson Sèvre et Maine Agglo accompagne les habitants dans la mise en place de **composteurs partagés** dans les quartiers ou en pied d'immeuble.

Ces composteurs partagés, accessibles au grand public, ont vu leur fréquentation augmenter au fil des ans, nécessitant la mise en place d'un nouveau mode de gestion par des points d'apport volontaire de biodéchets.

Depuis mai 2021, l'Agglo a débuté un partenariat avec la coopérative **Compost In Situ** basée à La Chapelle sur Erdre (44), afin de **collecter les biodéchets des habitants en points d'apport volontaire sur 3 communes de son territoire (Clisson, Monnières, Remouillé), soit 6 sites au total.**

Sur l'année 2022, notre partenaire a collecté **plus de 30 000 tonnes** de biodéchets et ce sont environ **260 foyers** qui ont pu bénéficier de ce service.

**Un nouveau site** a vu le jour fin 2022 au sein de la résidence Le Val de Moine situé sur la commune de Clisson, un collectif de 116 logements.

Ce modèle de gestion des biodéchets, ayant fait ses preuves et ayant eu de nombreux retours positifs, a vocation à être déployé sur l'ensemble du territoire de l'agglomération dans les années à venir.

Contribution aux finalités :





## Actions de prévention - Réemploi

### Partenariat avec les structures locales du réemploi :

- La Récupérette
- Le Grand Détournement
- Patmouille

### Réemploi d'objets valorisables :

Depuis plusieurs années, Clisson Sèvre et Maine Agglo, dans le cadre de son réseau de déchèteries/haltes éco-tri, entretient un partenariat avec 2 associations du territoire afin d'assurer une **collecte séparable**, puis le **réemploi d'objets valorisables** déposés dans les déchèteries et haltes éco-tri du territoire.

Les déchets pris en charge par ces associations pour le réemploi dans leurs locaux respectifs sont notamment : les meubles, vêtements, la vaisselle, livres, jouets, outils de bricolage ou jardinage, appareils HI-FI et petits appareils électriques, etc.

C'est ainsi **30 à 40 tonnes** qui peuvent être pris en charge chaque année par l'association Patmouille sur les sites de Clisson, Gétigné et La Haye-Fouassière, et environ **20 tonnes** par l'association Le Grand Détournement sur le site de la halte éco tri de Remouillé.

En parallèle, en 2022, Clisson Sèvre et Maine Agglo a également conclu un partenariat avec La Récupérette, acteur local du réemploi, qui assure la récupération d'objets, meubles et matériaux (après dons de particuliers) en vue d'une revalorisation et évitant ainsi un dépôt en déchèterie.

Contribution aux finalités :





## Actions de prévention - Sensibilisation

Partenariat avec La Cicadelle pour :

**40** animations

**3** thématiques

Plus de

**1000**

enfants sensibilisés

### Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets pour les élèves des classes de primaire :

Depuis plusieurs années, Clisson Sèvre et Maine Agglo propose aux écoles primaires du territoire des animations de sensibilisation via un partenariat avec l'association Cicadelle.

Chaque année, **40 créneaux d'animations** sont proposés aux écoles du territoire autour des thèmes suivants :

- La sensibilisation au tri
- Le compostage
- La réduction des déchets à la source
- Consommer autrement
- Le gaspillage alimentaire

Contribution aux finalités :





## Déchetteries et haltes éco-tri

En 2021 :

# 27000

## tonnes

déposées sur les 4  
déchettes et haltes  
éco tri ,

soit

# + 6000

## tonnes

par rapport à  
2020.

### Nouveau règlement des déchetteries et haltes éco-tri :

Face à l'augmentation très conséquente des dépôts en déchetterie ces dernières années, Clisson Sèvre et Maine Agglo a travaillé un plan de réduction des apports en déchetteries, puis a émis un nouveau règlement, validé en Conseil Communautaire du 13 décembre 2022, pour une application au 31 mars 2023.

En effet, le diagnostic réalisé a fait état de 27 209 tonnes qui ont été déposées et traitées en 2021, soit 5000 de plus qu'en 2018 et 2019 et même 6000 par rapport à 2020 (année de confinements).

L'étude de la nature des dépôts a montré que les gravats occupent la tête du classement des progressions et des volumes : +63% entre les deux dernières années (plus de 10 000 tonnes), devant les plastiques (23%), le mobilier (21%) et les végétaux (18%).

Concernant les gravats, notamment ceux amenés par des professionnels, des filières de collecte et de traitement spécifiques existent.

Des mesures phare ont ainsi été votées :

- Interdiction d'accès aux professionnels
- 12 passages par an pour les particuliers, avec un passage payant au-delà.
- Réflexion sur de nouvelles filières de revalorisation : déchets verts pour un compostage local, et gravats par la valorisation matière
- Signatures de partenariats avec des ressourceries pour détourner certains déchets

Contribution aux finalités :





# LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ

Transports et mobilités

Eco exemplarité

Plan de sobriété

Dématérialisations

Ressources humaines



# LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ



## Transports et mobilités

**Le diagnostic de la mobilité des agents de l'Agglo a permis de connaître les besoins et attentes en termes de déplacements, grâce à 46 % de participation à une enquête interne.**

**L'Agglo c'est  
165 agents  
qui habitent  
52 communes:**

**- 53% hors de l'Agglo  
- 47% sur le territoire de  
l'Agglo \***

\* proportions 2020

**Le plan d'action 2023 a  
été validé en Comité  
Technique le 13 octobre  
2022**

### Plan de Déplacement des Administrations :

Clisson Sèvre et Maine Agglo a créé son Plan de Déplacements Administration (PDA) en 2021.

Démarche volontaire sur plusieurs années, le Plan de Déplacements de l'Agglo poursuit plusieurs objectifs :

- Proposer aux agents des solutions alternatives à la voiture individuelle dans leurs déplacements ;
- Inciter les agents à adopter des déplacements plus vertueux et économiques ;
- Anticiper les besoins et les difficultés d'accès aux différents sites de l'Agglo pour les visiteurs (habitants, partenaires, élus, prestataires, etc.) ;
- Adapter progressivement la flotte de véhicules de la collectivité ;
- Valoriser cette démarche auprès des employeurs du territoire.

Certains objectifs ont déjà été atteints depuis le début de la démarche :

- La création d'une carte de covoiturage des agents pour faciliter la mise en relation ;
- La mise en œuvre du Forfait Mobilité Durable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- La participation au Défi Mobilité en Pays de la Loire avec des animations Gare mobile SNCF et des ateliers Mobilité animés par une association locale Clisson Passion (mai 2022) ;
- Des investissements au Siège communautaire avec l'installation d'un abri vélo sécurisé, d'un garage à vélos et des arceaux vélo ;
- La communication du plan d'accès depuis la gare de Clisson aux visiteurs du Siège ;
- Partage du retour d'expériences auprès des employeurs du territoire

Contribution aux finalités :



# LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ



## Transports et mobilités

En 2022,

**7** agents

ont pu bénéficier du forfait mobilité

### Mise en place du forfait mobilité durable :

Le « forfait mobilités durables » a été instauré au sein de Clisson Sèvre et Maine Agglo par délibération à compter du 01/01/2022.

Le forfait mobilité durable, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

En pratique, le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- Soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique
- Soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage

Le montant du forfait mobilités durables est de 200 € par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.

Contribution aux finalités :





**9 véhicules électriques**

**41 000 km parcourus en 10 mois**

**1 véhicule bioéthanol**

**Utilisés par les services de l'Agglo**

### Flotte de véhicules électriques de service :

Les agents de Clisson Sèvre et Maine Agglo se déplacent quotidiennement sur tout le territoire en véhicules électriques, pour assurer les missions de :

- Voirie et réseaux divers
- Gestion du patrimoine
- Assainissement
- Urbanisme

Ce sont

- 6 ZOE
- 3 Kangoo

Utilisés quotidiennement, qui ont parcouru environ 41 000 km de février à novembre 2022.

En 2022 l'Agglo s'est également dotée d'un véhicule au bioéthanol.

Contribution aux finalités :



# LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ



## Eco exemplarité

### Tri :

- ✓ Papier
- ✓ Emballages recyclables
- ✓ Piles
- ✓ stylos
- ✓ biodéchets

### Eco exemplarité dans la gestion du nouveau siège :

L'emménagement de tous les agents dans le nouveau siège de l'Agglo a été l'occasion de mettre en œuvre une gestion des déchets efficiente.

Ainsi ont été mis en place :

- Des poubelles de tri au bout de chaque couloir (papier, emballages recyclables, autres déchets), accompagnées d'une suppression des poubelles individuelles dans chaque bureau, et ce afin d'encourager à la fois à la réduction des déchets, et à leur tri.
- Une impression des documents à débloquer sur les imprimantes, afin de lutter contre les impressions inutiles.
- L'installation de bacs de récupération de stylos et piles usagées, afin de les renvoyer dans une filière de recyclage adaptée.
- L'installation de seaux et de composteurs pour les biodéchets liés aux repas du midi.
- L'installation de machines à café sans aucun gobelet cartonné, afin d'utiliser les mugs des agents
- L'installation de sèche main dans les toilettes, afin d'éviter l'essuie mains

Des détecteurs de mouvement et un réglage de l'intensité lumineuse ont été installés dans les bureaux et salles de réunion.

Contribution aux finalités :





### Baisse des températures dans tous les bâtiments gérés par l'Agglo

#### Sobriété dans les bâtiments intercommunaux :

En octobre, pour se conformer au plan d'action de l'Etat en matière de sobriété énergétique :

- ➔ Chauffages, chaudières, éclairages
- ➔ « Je baisse, j'éteins, je décale »

L'Agglo a procédé à des ajustements dans tous ses sites communautaires :

- Piscines Aquaval Sèvre et Aquaval Maine : abaissement des températures d'eau et d'air ambiant. Rapatriement des bébés nageurs de Aquaval Sèvre vers Aquaval Maine.
- Acquisition du logiciel Ecotropy pour ces piscines, permettant d'adapter les flux (eau, électricité, gaz), à la fréquentation réelle de la piscine, et à la météo du jour.
- Salle de spectacle du Quatrain : abaissement des températures de chauffage, et investissement progressif dans du matériel scénique LED.
- Siège de l'Agglo et Alter Eco : ouverture du chauffage repoussé, et abaissement des températures de consigne à 19°C. Arrêt de l'eau chaude sanitaire.
- Pôle environnement : abaissement des températures de chauffage.
- Harmonisation de l'éclairage public dans les parcs d'activité, avec extinction des éclairages entre 21h30 et 6h.

Contribution aux finalités :





### Inscriptions et paiements des transports scolaires

#### Transports scolaires :

Depuis 2019 les inscriptions et le paiement aux transports scolaires se font uniquement par voie dématérialisée (sauf cas exceptionnels de fracture numérique).

Pour l'année scolaire 2022-2023, les chiffres restent stables :

- Un taux d'inscription aux transports scolaires via le site [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr) à 100 % pour le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo ;
- Un paiement en une seule fois par carte bancaire à 40.5 %
- Un paiement en prélèvement automatique à 59.5 %.

Contribution aux finalités :





## Dématérialisations

### Guichet Unique de dépôt de tous les dossiers d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022

#### Urbanisme et Habitat :

Le service Urbanisme et Habitat a mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour le compte des communes et des usagers du territoire un **guichet unique de dépôt des dossiers d'urbanisme** (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...). Ce guichet offre la possibilité aux usagers (particuliers et professionnels) de déposer de façon dématérialisée leurs dossiers d'urbanisme.

Les objectifs de cette démarche portée par le service Urbanisme et Habitat et qui se poursuivra en 2023, vise une amélioration du service rendu aux usagers, une simplification des procédures d'instruction et une optimisation de la chaîne de l'instruction.

Le service Urbanisme et Habitat a de plus entrepris en 2022, un travail d'accompagnement de changement des pratiques professionnelles pour réaliser **l'instruction des dossiers d'urbanisme de façon complètement dématérialisée**. Ce déploiement progressif de l'instruction dématérialisée va se poursuivre en 2023..

Contribution aux finalités :



# LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES À LA COLLECTIVITÉ



## Dématérialisations

Les démarches usagers sur 2022 :

**2 873** pour le service Famille

**3 802** pour le service Déchets

**1 247** pour les piscines Aqua'val

**932** pour le Cycle de l'eau

**437** pour les réponses aux offres d'emploi

**425** pour le développement économique

Un portail de démarches en ligne : [mesdemarches.clissonsevremaine.fr](https://mesdemarches.clissonsevremaine.fr)

Depuis 2017, Clisson Sèvre et Maine Agglo a mis en place un portail de démarches en ligne pour l'ensemble des usagers du territoire.

Il regroupe tout type de démarches :

- Demande d'information
- Demande de rendez-vous
- Inscription en ligne
- Paiement en ligne
- Enquêtes, sondages

qui sont développées d'année en année

L'accès à ces démarches est facilité par la mise en place d'une authentification unique (SSO) et par la compatibilité FranceConnect.

En 2022, **14 564 demandes** ont été passées par cet outil de gestion de la relation usagers qui compte :

- 95 démarches externes
- 11 démarches internes

Cet outil de gestion de la relation usagers permet également d'assurer le suivi des appels et des visites au niveau de l'Accueil de l'Agglo.

Contribution aux finalités :





### Dématérialisation du système d'Information des Ressources Humaines de l'Agglo

#### Dématérialisations :

En 2021, un Système d'Information Ressources Humaines SIRH a été déployé, avec la création d'un portail agent en vue du traitement dématérialisé des dossiers administratifs des agents, et de certaines demandes (pose de congés, épargne CET...).

Les objectifs de ce déploiement sont les suivants :

- Fiabiliser, sécuriser les procédures RH
- Gagner en efficacité en automatisant certaines procédures
- Moderniser les méthodes de travail
- Avoir des outils adaptés aux besoins
- Enjeu managérial / réorganisation du service RH
- Adaptation au cadre réglementaire
- Dématérialisation des processus

Le déploiement du Système d'Information Ressources Humaines SIRH s'est poursuivi sur l'année 2022 avec l'ouverture du Portail Agent.

En 2022, sur 3000 bulletins de paie établis sur l'année en moyenne, environ 2300 ont été transmis par voie dématérialisée soit 77 %.

Contribution aux finalités :





### Protocole de télétravail pour : 95 agents dont les missions le permettent, 52 jours/ an

#### Protocole de télétravail :

La version 3 du protocole télétravail a été approuvée en septembre 2022 pour une mise en place au 1<sup>er</sup> octobre 2022. Cette modification porte sur l'augmentation du nombre de jours de télétravail accordés aux agents dont les missions le permettent, à équivalence d'un jour de télétravail par semaine soit 52 jours flottants sur l'année.

A cette occasion, la CSMA a également instauré l'allocation forfaitaire de télétravail dont l'objectif est d'indemniser les agents pratiquant le télétravail selon les modalités du décret 2016-151 du 11 février 2016.

Ce protocole de télétravail répond à plusieurs finalités recherchées par Clisson Sèvre et Maine Agglo :

- Il permet une qualité de vie au travail, une efficacité professionnelle et une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Il participe à la modernisation de l'administration en innovant dans les modes de travail et en promouvant le management par objectifs, qui se traduit par la confiance et la responsabilisation. Il développe l'implication au travail.
- Il participe aussi d'une démarche de développement durable : limitation des déplacements pendulaires, des risques d'accident de trajet, réduction des gaz à effets de serre.
- Il permet une réduction des temps de transport et une optimisation des places de stationnement.

Contribution aux finalités :





### Démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail.

✓ **Diagnostic, enquêtes fin 2020 et 2021**

✓ **Plan d'action 2022**  
**=> 15 actions prioritaires**

✓ **Mise en œuvre 2023**

### Qualité de Vie au Travail

Clisson Sèvre Maine Agglo a lancé fin 2020 un diagnostic sur les conditions de travail en son sein en vue de l'élaboration d'un plan d'actions visant à améliorer la qualité de vie au travail.

Les 6 thèmes de la Qualité de Vie au Travail ont servi d'axes d'analyse lors de l'enquête et des entretiens complémentaires :

- Contenu du travail
- Relation de travail & climat social
- Santé au travail
- Equilibre personnel & égalité des chances
- Reconnaissance & engagement
- Employabilité & développement personnel

La détermination du plan d'actions découlant de ce diagnostic a été travaillée sur l'année 2022. Le COPIL s'est réuni à plusieurs reprises pour proposer et décliner 93 actions pour chaque thématique de la Qualité de Vie au Travail.

Une séquence de priorisation a été effectuée en concertation avec les responsables de service via une séance de travail dédiée.

Le COPIL a échangé fin novembre et retenu 15 actions prioritaires qui seront mises en œuvre en 2023.



Contribution aux finalités :

